



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX
 Tél : 02.38.28.76.00
 Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025**

Objet :

**Dotation Globale de Fonctionnement
 Longueur de la voirie communale au
 31/12/2025**

Date de convocation

11 décembre 2025

Nombre de Conseillers

**En exercice : 33
 Présents : 21
 Votants : 31**

**Pour Extrait Conforme,
 Pour Le Maire,
 Par délégation
 Le fonctionnaire titulaire,
 Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20251217-DEL2025126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025
 Publication : 23/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Dix-sept décembre à 19 heures
 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
 en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
 Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
 Mme CARNEZAT, M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
 Adjoint (e) s au Maire,**

**MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM,
 Mme FARNAULT, M. PATRIGEON, Mmes PENIN, HUTSEBAUT,
 FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON, MM. BONCENS,
 BEAULIER,
 Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**M. LECLOU
 Mme TURBEAUX-JULIEN
 Mme FOLY
 Mme MOLINA-AUBERT
 Mme SAJET
 M. SALL
 M. RAISONNIER
 M. GABORET
 M. CHALENCON
 M. GORGEON**

**Pouvoir à Mme CARNEZAT
 Pouvoir à M. LAVIER
 Pouvoir à Mme BEDU
 Pouvoir à Mme FOUBET
 Pouvoir à Mme CARRIAU
 Pouvoir à M. DUPATY
 Pouvoir à M. BOUQUET
 Pouvoir à M. DAUNAY
 Pouvoir à M. BONCENS
 Pouvoir à Mme HUTSEBAUT**

ABSENT :

**M. FOURNEL
 M. DESPLANCHES**

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 17 Décembre 2025

AT FONCIER /N°2025/126

OBJET : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT - LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE AU 31/12/2025

Monsieur le Maire expose :

Il est rappelé que dans la perspective de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement, la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal est un des éléments pris en compte pour le versement de la dotation de solidarité rurale (DSR).

A cet effet, le conseil municipal doit délibérer, avant le 31 décembre 2025, sur la longueur totale de la voirie concernée.

Au 31 décembre 2024, la longueur de la voirie communale était de 110 km 992 m.

Il convient d'ajouter la rue Simone de Beauvoir classée dans le domaine public par délibération du 24 septembre 2025, pour une longueur de 150 mètres linéaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2334-22,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux – Aménagement du Territoire – Commande Publique du 04 décembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'arrêter au 31 décembre 2025 la longueur totale de la voirie communale à 111 km 142 m.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Gérard DUPATY

Gladys FOUBET